

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 20, numéro 3

4^s

Me Georges Dayan, autrefois
avocat de pratique privée

*Visionnaire
passionné par
la renaissance
de Montréal,
quartier par
quartier*

■ Michael Sheehan,
juge retraité, 30 ans
au service des plaideurs

Marcel Aubut reçoit la
planète sportive à Québec

Me Georges Dayan,
président du Groupe Dayan

■ Les avocats de Norton Rose
font un don de 500,000\$

«Foreclosure» de millions
de maisons unifamiliales

■ Le règlement historique de
25 milliards contre les
banques qualifié de goutte
d'eau par un avocat de la
Floride

■ Me Martin Cauchon se joint
à Heenan Blaikie





TARZI

Solde de fin de saison

**Profitez de 50%
de rabais sur notre
collection automne-hiver**

BAUMLER FÉRAUD

BRUNO
SAINT HILAIRE



navigare



GREEN COAST®
VOYAGING OUTRIGER

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: service à domicile ou au bureau

Richard | 514.497.9743 • Daniel | 514.235.7385 • Gary | 514.862.8854

Kathleen | 514.739.6298 • Louise | 514.349-2387

www.tarzi.ca

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8 | 514.739.6298

Visionnaire et résolument urbain, Georges Dayan participe à la renaissance des secteurs délaissés de Montréal, un immeuble à la fois

Par André Gagnon

Georges Dayan est président du Groupe Dayan, un important groupe immobilier qui contribue activement au développement du paysage urbain et architectural de Montréal depuis 25 ans. Avocat de formation, il a d'abord été associé d'un bureau d'avocats, avant de troquer sa toge pour des bottes d'entrepreneur.

Après des études en droit à l'Université de Montréal, Georges Dayan a exercé en pratique privée, œuvrant notamment en droit commercial et immobilier. Ce faisant, il se découvre une passion pour le domaine de l'immobilier, qui le pousse par la suite à faire l'acquisition d'un premier bâtiment vétuste et à le restaurer. Heureux du résultat et appuyé par ses partenaires financiers, il met sur pied Groupe Dayan et développe un portefeuille immobilier d'envergure, incluant notamment l'immeuble de la Banque du Canada, alors désaffecté depuis plus de dix ans, qu'il transformera en l'un des hôtels-boutiques les plus luxueux de la ville, le W.

Véritable pionnier de la mise en valeur du patrimoine immobilier, Georges Dayan est animé par une passion dévorante pour le développement de Montréal. À la fois visionnaire et homme d'affaire aguerri, Me Dayan s'est donné pour mission de participer à la revitalisation de quartiers abandonnés en optimisant la valeur des infrastructures existantes, dans une perspective de développement durable.

Sous la gouverne de Me Dayan, le Groupe Dayan a participé à la revalorisation de quartiers autrefois négligés, dont le Vieux-Montréal et Quartier des spectacles en 1986, le Plateau Mont-Royal en 1987, le Sud-Ouest en 1990, le



Quartier international en 1998, et Griffintown en 2000. L'engouement pour ces quartiers désormais prisés témoigne de la vision dont a su faire preuve Me Dayan. Outre l'hôtel W, on doit également au Groupe la revitalisation et la gestion de plusieurs immeubles prestigieux, incluant le 4446 St-Laurent, le Gleneagles et le 355 Sainte-Catherine Ouest (soit l'immeuble qui abrite les locaux de MusiquePlus).

À ce jour, le Groupe Dayan détient, gère et développe un portefeuille d'immeubles diversifiés à vocation tant résidentielle que commerciale et industrielle. Globalement, le Groupe gère plusieurs millions d'investissements immobiliers répartis sur environ 5 millions de pieds carrés au cœur de Montréal. Parmi les projets d'importance sur lesquels le Groupe Dayan planche, la revitalisation du quartier Chabanel arrive en tête de lice.

Le quartier Chabanel est empreint d'une riche histoire liée

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

à l'industrie de la mode. Autrefois surnommé Cité de la mode, le quartier a toutefois subi un déclin dans les années 1990, alors que l'industrie manufacturière a été massivement délocalisée. Il fallait donc un visionnaire (avocat de formation!) afin de croire au potentiel du quartier, car il y avait alors beaucoup à faire.

Comme dans tout projet de revitalisation, il importe de s'assurer de bien comprendre et intégrer le milieu dans lequel on s'investit. Voilà pourquoi le Groupe Dayan est partie intégrante du mouvement de redéploiement du quartier. À ce titre, Georges Dayan est membre fondateur du Regroupement Chabanel, un organisme à but non lucratif destiné à promouvoir le quartier et à assurer son développement autour des axes de la mode, du design, de la créativité et de l'innovation.

À force de s'investir sur le projet, Georges Dayan est devenu un véritable ambassadeur du quartier, capable de rallier habitants, entrepreneurs et élus autour de ce projet collectif. Le Regroupement réunit ainsi les principaux intervenants publics et privés impliqués dans la revitalisation du secteur. Outre Me Dayan, Evik Asattorian, président de Rudsak, Stéphanie Cardinal, présidente de la firme Humà Design & Architecture, et Pierre Gagnier, maire de l'arrondissement d'Ahuntsic Cartierville, siègent notamment au conseil d'administration de l'OBNL. Les autorités municipales ont par ailleurs approuvé un plan d'action et d'investissements majeurs destiné à mettre en valeur le secteur entourant la rue Chabanel. Des travaux de réaménagement de la chaussée, des trottoirs, du mobilier urbain et des espaces verts seront effectués afin d'en faire un milieu de vie plus accueillant. De plus, l'accès au quartier sera facilité notamment par l'aménagement de deux gares intermodales et d'une piste cyclable.

Il faut dire que, bien qu'on l'oublie souvent, Montréal est la deuxième plus importante ville de mode en Amérique du Nord après New York; il est donc grand temps que cette industrie soit davantage valorisée. Ceci dit, le projet de revitalisation va au-delà de l'univers de la mode et vise à attirer diverses industries liées à la créativité, ainsi qu'à permettre une intégration harmonieuse de l'environnement résidentiel et commercial. Ce sera également l'occasion de redonner vie à un tronçon oublié de l'artère principale de Montréal, le boulevard St-Laurent.

La vision de Me Dayan? Faire du quartier Chabanel une véritable Cité du design, un lieu de rassemblement pour les créateurs de toutes les disciplines afin qu'ils puissent y

travailler, y vivre et s'y divertir. Son slogan : « cocréez ».

L'atmosphère que Georges Dayan souhaite insuffler au quartier Chabanel est inspirée de projets de revitalisation tels que celui du Meatpacking District de New York, ancien secteur industriel délaissé, devenu aujourd'hui l'un des quartiers les plus vivants de New York. Les lofts résidentiels y côtoient bistros, boutiques, galeries d'art et commerces; de la même manière, Me Dayan croit à la création d'un environnement multifonctionnel où cohabitent résidents et travailleurs, ainsi que nouveaux commerces et institutions du quartier.

Pour concrétiser cette vision du quartier, Georges Dayan croit au potentiel de récupération des infrastructures déjà en place : selon lui, la revitalisation du secteur doit passer par la récupération et la transformation des immeubles manufacturiers abandonnés. De plus, l'aménagement d'espaces verts permettra d'en faire un milieu de vie accueillant et de relier le quartier aux secteurs avoisinants. Me Dayan prône également l'intégration de manifestations artistiques de toutes natures (incluant notamment des animations dans les rues, la réalisation de murales et l'exposition de sculptures) comme moyen visant à permettre aux résidents et travailleurs de tisser des liens et de créer une réelle expérience urbaine.

Parmi les immeubles gérés par le Groupe Dayan dans ce secteur, le 125 Chabanel illustre à merveille leur conception du quartier. Une fois l'ambitieux projet de rénovation complété, l'immeuble industriel situé à l'angle de la rue de l'Esplanade offrira de grands lofts résidentiels urbains, alors que le rez-de-chaussée accueillera des commerces

et des lofts-ateliers pour artistes. Réalisé en collaboration avec la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), le projet fournira des logements abordables tout en contribuant à la vitalité du quartier.

S'il est soucieux d'offrir un rapport qualité/prix plus que concurrentiel à ses locataires, Georges Dayan ne néglige pas pour autant l'importance du design et du développement urbain, ni la nécessité d'intégrer les principes fondamentaux du développement durable aux travaux effectués, qui sont au cœur de la mission du Groupe Dayan. La philosophie verte prônée par l'entreprise s'illustre entre autres par l'utilisation de matériaux bruts ou recyclés et l'intégration des plus récentes technologies en matière d'éclairage, de chauffage, de climatisation et de ventilation, ainsi que de sécurité, afin d'optimiser la consommation d'énergie et de réduire l'empreinte écologique des activités que les immeubles abritent. Le Groupe Dayan peut d'ailleurs se targuer d'avoir aménagé le plus grand toit vert de la grande région de Montréal sur l'immeuble situé au 433 Chabanel.

Me Dayan ne chôme pas et ne semble pas prêt de s'arrêter! Au contraire, les projets se multiplient et Georges Dayan reste toujours aussi passionné. C'est avec la même énergie qu'il s'investit auprès de plusieurs organismes caritatifs et communautaires. Activement impliqué au sein de la communauté sépharade au Québec depuis plusieurs années, il a déjà présidé le Festival Sépharade de Montréal. Au-delà du paysage urbain qu'il a su contribuer à façonner, Me Dayan apporte une contribution originale et exceptionnelle à l'édification de la société de demain, dans son ensemble.



Enquêtes, litiges, arbitrages
Évaluation d'entreprise
Support aux transactions
Redressement d'entreprise
Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL
Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

L'équipe d'Accuracy est heureuse d'annoncer l'arrivée de son nouveau leader en juricomptabilité à Montréal :



Alain David
CA, CFE

Notre métier :
quantifier pour décider

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Montréal | Québec | Rome

La ville de Québec accueillera la planète sportive



Me Marcel Aubut

M. Rogge, président du CIO.

M. George Cope,
président de Bell Canada

Par Pierre Morasse

L'année 2012 sera non seulement marquée par les Jeux olympiques de Londres mais aussi par la tenue d'autres grands événements liés au monde du sport dont certains, ici même au Canada. À quelques mois de l'ouverture officielle des Jeux de Londres, la ville de Québec accueillera le prestigieux Congrès SportAccord, le plus important rendez-vous annuel de la communauté mondiale du sport. C'est à titre de président du Comité olympique canadien (COC), mais aussi en tant que personnage-clé de la communauté d'affaires au Québec et au Canada, que Me Marcel Aubut joue un rôle majeur dans l'équipe qui se prépare à recevoir la « planète sportive ».

Pour Marcel Aubut, il faut que Québec sache tirer le maximum de cette rencontre unique. « Après Dubai en 2010 et Londres en 2011, c'est à Québec en 2012 que tous les grands décideurs du sport se réunissent pour discuter et prendre des décisions qui touchent les 54 sports olympiques...ce n'est pas rien ! Il faut savoir profiter de toutes les possibilités qui s'offrent dans ce genre d'événement ! »

Figure emblématique du sport au Québec et au Canada, Marcel Aubut a été élu président du COC en 2009 et a su rapidement faire sa place au sein du comité international olympique (CIO) en devenant notamment membre de la Commission des relations internationales en mars 2011. Il est également vice-président du Comité exécutif de l'Association francophone de comités nationaux olympiques.

Toujours soucieux de l'encadrement des athlètes, Me Aubut souhaite profiter de la tenue de ce grand rassemblement dans sa ville, Québec, pour tenir une activité de collecte de fonds de grande envergure au profit des jeunes athlètes et organismes sportifs québécois. C'est pourquoi il organise une activité à grand déploiement qui se tiendra en marge du congrès et dont la tête d'affiche sera nul autre que le président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge.

C'est donc avec beaucoup de fierté que Marcel Aubut convie la communauté d'affaires de la province à un événement haut en couleur qui restera gravé dans la mémoire des 4 000 participants. Ainsi, ce prestigieux dîner-conférence de M. Rogge, se tiendra le 22 mai 2012 à 12 h au Centre de foires de Québec, sous la présidence d'honneur de M. George Cope, président de Bell Canada. En plus de la présence de Messieurs Rogge et Cope, plusieurs athlètes de renom et dignitaires ont déjà confirmé leur participation.

À l'image de ses grands succès comme Rendez-vous 87 ou Célébrons l'excellence en 2006, Marcel Aubut entend mettre tous les efforts pour réaliser l'événement le plus important de l'année 2012 au Québec. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme qu'il prépare cet événement qui promet d'être exceptionnel et qui plus est, contribuera à faire une différence fondamentale dans notre communauté, ici au Québec. « Vous savez que j'ai toujours cru profondément en l'importance de supporter le sport amateur ; le faire aujourd'hui, c'est investir dans une jeunesse active et en pleine santé, qui demain, sera en mesure de performer dans notre société. J'ai besoin de toute la communauté d'affaires et des grands leaders du Québec pour en faire un immense succès ! », conclut Marcel Aubut.

Pour connaître tous les détails de l'événement ou participer à ce rendez-vous historique, veuillez contacter la Fondation Nordiques au (418) 529-8441 ou via nlabbe@fondationnordiques.com.

Le palais de justice n'est pas un casino

Par Michael Sheehan¹

L'avocat plaideur qui s'aventure dans un procès sans être muni des techniques de plaidoirie, se « fie sur le hasard. » Pire encore, il devient un « joueur » qui viole la règle de base que les joueurs professionnels s'imposent, celle de : « mettre les chances de leur bord. » Si on ne va pas en cour pour « se venger », ni pour « faire la leçon » à notre adversaire, on n'y va pas non plus, pour « jouer » ni pour gagner « le gros lot. » La mission du juge est de rendre justice, pas autre chose. Le palais de justice n'est pas un casino.

Les techniques de plaidoirie sont le gage d'un procès juste. En 30 ans, le séminaire sur les techniques de plaidoirie organisé par le Barreau du Québec à l'Université de Sherbrooke a réaligné les salles d'audiences du Québec sur la voie d'une justice plus efficiente. Cela s'est produit grâce à l'infusion de plus de 1 500 gradués du séminaire, qui par groupes de 48 annuellement, se sont fait instaurer la passion et le coup de foudre pour le domaine du litige.

La description du contenu du séminaire sur le site du Barreau², explique la cause de cette métamorphose chez chacun et chacune de ces gradués et montre que rien n'a été laissé au hasard par le National Institute for Trial Advocacy (NITA), le concepteur du séminaire. Le séminaire représente sept journées d'intense perfectionnement de 8h00 à 18h00, chacune suivi d'une soirée consacrée à la préparation des dossiers du lendemain.

Chaque journée est axée sur des thèmes différents tels : interrogatoire, contre-interrogatoire, production et utilisation de pièces, crédibilité du témoin, témoin hostile, témoin-expert et plaidoirie. Chaque participant procède



Le juge à la retraite Michael Sheehan

quotidiennement à plusieurs exercices suivis de critiques immédiates d'un animateur et d'un invité. Certains de ces exercices sont pris sur vidéo permettant l'autocritique et l'analyse subséquente en compagnie de l'animateur. À la fin de la journée, des démonstrations sont présentées par des avocats chevronnés sur les différents thèmes de la semaine. La journée du samedi est consacrée à la présentation d'un procès par jury présidé par des juges des Cours d'appel, supérieure ou du Québec. Les participants sont alors groupés par deux en demande ou en défense et le jury est utilisé pour critiquer la présentation de la preuve par les procureurs.

L'expression « techniques de plaidoirie » renferme une richesse de sens. La définition de « technique » illustre la pertinence incontournable du séminaire pour un plaideur. Selon le Petit Robert, « technique » réfère à un ensemble de procédés employés pour produire une œuvre ou obtenir un résultat déterminé. On dit : « La technique du théâtre, du cinéma. » On cite Sartre : « Trouver... des techniques nouvelles. » On dit : « Technique de la fresque. » On cite Gide : « La technique de Chopin. » On dit : « Musicien qui manque de technique. » On réfère à la manière de faire et on dit : « N'avoir pas la bonne

Volume 20, numéro 3

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).
 COPYRIGHT 2012 - LE MONDE JURIDIQUE.
 La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

La vision de Me Georges Dayan, président du Groupe Dayan <i>Par André Gagnon</i>	3
La ville de Québec accueillera la planète sportive <i>Par Pierre Morasse</i>	6
Le palais de justice n'est pas un casino <i>Par Michael Sheehan</i>	7
Les associés de Montréal de Norton Rose versent 500,000 \$ pour la santé	11
Fasken Martineau, Conseil de Amundi et Galileo Partners sur la Prise de Contrôle de Sarenza par ses Dirigeants	12
\$25 Billion Settlement Vindication for Homeowners, Says Foreclosure Defense Attorney	13
Prudential Financial 2012 1L Summer Internship Program	14
Bonnes Tables de Montréal <i>Par Claire Vuitton</i>	15
Georgia High Court Exonerates Final Exit Network's Volunteers	17
La procédure civile au service des citoyens soutient le Barreau du Québec	19
L'ABC opte pour la liberté d'échange des idées	20
Entrée en vigueur du nouveau Règlement d'arbitrage de la CCI	22
D'un cabinet à l'autre	23
Blakes en tête pour les fusions et acquisitions	25
Projet de loi C-26	26
La « guerre des brevets » un succès pour Robic	27
Lucille R. Birkett, c.r., d'Alberta est lauréate de l'édition 2012 du Prix Douglas Miller de l'ABC	28
Langlois Kronström Desjardins se joint à Lexing, un réseau international d'avocats dédié au droit des technologies	29
Le Barreau du Québec livre un premier rapport posant un regard sur l'état de droit au Québec	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

15 ans déjà
 1997-2012

Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions
 au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5

Téléphoneur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenographe.com

technique. » « Ne pas savoir s'y prendre. » Enfin, on réfère à l'ensemble de procédés méthodiques, fondés sur les connaissances scientifiques, employés à la production d'un oeuvre. En un mot, « technique » concerne les applications de la connaissance théorique dans un domaine pratique.

Nos Chartes des droits affirment que tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. La Charte Canadienne énonce que « la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi... »³ La Charte Québécoise énonce que « toute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique et impartiale de sa cause par un tribunal indépendant qui ne soit pas préjugé, qu'il s'agisse de la détermination de ses droits et obligations ou du bien-fondé de toute accusation portée contre elle. »⁴ Représenter un justiciable devant un tribunal afin de lui assurer le respect de ses droits est une noble tâche qui peut être stressante.

Me Luc Chamberland, directeur du bureau des avocats plaideurs pour le procureur général à Québec et un des animateurs réguliers du séminaire, souligne : « Plaider devant un tribunal comporte toujours une part de stress, et les plaideurs les plus aguerris l'admettent humblement : les papillons ne sont jamais bien loin. Même si d'aucuns savent composer avec « une bonne nervosité », d'autres en revanche, perdent tous leurs moyens. Pour ces derniers, le stress et l'angoisse peuvent, en quelques secondes, anéantir des heures de préparation. Sous le joug de l'anxiété, une preuve aussi solide que le roc peut parfois se lézarder, voir s'écrouler. »⁵ Il ajoute par ailleurs, que les participants au séminaire savent aujourd'hui, qu'il existe des mécanismes propres à la plaidoirie qui permettent d'apprivoiser ce stress et de plaider plus efficacement.

Les techniques de plaidoirie permettent au plaideur de naviguer de l'élaboration d'une théorie de cause gagnante à travers chaque phase du procès jusqu'à la plaidoirie finale, en livrant une présentation centrée sur l'objectif de convaincre le juge quant aux seules questions en litige. Cela augmente l'accès à la justice en diminuant les frais, en réduisant les délais et en permettant aux juges de disposer des litiges en étant mieux instruit. À tous ces bénéfices, s'ajoute une meilleure capacité d'analyse des forces et des faiblesses du dossier. De nos jours la « justice participative » convie les juristes à la recherche

AVEC BEAUCOUP D'IMPACT

Les entreprises et leurs conseillers travaillent de concert avec les consultants de Navigant afin de bénéficier **des conseils d'experts** pour une **meilleure compréhension** des affaires de **litiges et d'enquêtes**. Le but: **répondre aux besoins** avec succès.



Navigant Conseil LJ Inc.

Montréal: 514.798.5874

Ottawa: 613.230.4500

Québec: 418.780.5874

Toronto: 416.777.2440

NAVIGANT

www.navigant.com

LITIGES & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2011 Navigant Consulting, Inc.

d'une « solution mutuellement satisfaisante » du litige de leurs clients.⁶ Une solution « satisfaisante » pour les deux parties, doit être assise sur le « raisonnable », d'où l'importance d'une analyse juste du dossier.

À chaque année, le séminaire est rendu possible grâce à la généreuse participation de 16 animateurs réguliers, 18 juges invités et 9 plaideurs chevronnés à titre de démonstrateurs. Les animateurs réguliers sont soudés ensemble par une solide amitié de longue date et une passion commune pour la plaidoirie. Plusieurs animent le séminaire depuis plus de 20 ans. Les juges invités sont des juges en exercice de toutes les juridictions incluant la Cour d'Appel et même la Cour Suprême. Les juges en chef de la Cour Supérieure et de la Cour du Québec, se font tous les deux, un point d'honneur d'être du nombre. Pour leur part, les plaideurs démonstrateurs sont choisis parmi les ténors du Barreau. À tous ces juristes s'ajoutent la contribution, pour le procès du samedi, de 84 témoins et 60 jurés en provenance de la population des environs et dont un grand nombre revient d'année en année.

Le contact avec cette armée de bénévoles, dont plusieurs sont eux même des gradués du séminaire, représente un des bénéfices cachés de la semaine. Il témoigne qu'au sein de la communauté juridique, que ce soit à la magistrature ou au Barreau, il existe une abondance de gens, très qualifiés et avec beaucoup de talent, qui ont eux aussi à leur débuts, vécu la magie du séminaire. Mieux encore, ces gens laissent à chaque année, un riche héri-

tage d'implication que les participants d'aujourd'hui peuvent déballer tranquillement par la suite, en les imitant. Ils découvriront eux aussi alors, qu'à force de travailler à imiter des gens de cœur, qui sont talentueux et généreux, on finit par accomplir de belles choses.

Les participants au séminaire méritent nos applaudissements et notre admiration. Outre le fait qu'ils s'astreignent à une semaine d'apprentissage rigoureux à la mi-août en Estrie, leur courage et détermination sont alimentés par une volonté collective d'offrir un service impeccable aux justiciables, les premiers bénéficiaires du séminaire. D'année en année, leurs commentaires⁷ convergent en deux énoncés : « Le séminaire m'a transformé comme plaideur » et « je ne plaiderai plus jamais comme avant. » Des mois et des années plus tard, ils nous répètent : « Le séminaire a été pour moi une croisée des chemins ou je me suis découvert comme professionnel. » Comme activité de formation, il est difficile de faire mieux. Pour tous les juristes qui se dévouent pour le séminaire, il n'y a pas de plus belle récompense!

¹ Michael Sheehan est un juge à la retraite de la chambre civile de la Cour du Québec. À l'été 2012, il animera à Sherbrooke, son 31^e séminaire sur les techniques de plaidoirie, (27 à l'Univ de Sherbrooke et 3 à l'Univ. de Moncton et 1 à l'Univ. De Calgary.

² Voir "contenu du séminaire", catalogue des formations du Barreau: <http://www.barreau.qc.ca/formation/activite...>

³ Charte Canadienne des droits et libertés, art. 15

⁴ Charte des droits et libertés de la personne du Québec, art. 23

⁵ Plaider, ça s'apprend aussi ailleurs qu'à la cour : <http://www.barreau.qc.ca/publications/journal/vol36/no16/Plaider>

⁶ Code de procédure civile, art. 151.16

⁷ Voir note 2



Robinson Sheppard Shapiro

S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Avocats • Barristers & Solicitors

Droit des affaires
Litige
Droit des assurances
Droit du travail
Droit des transports
Droit fiscal
Droit bancaire
Droit municipal
Droit de l'immigration
Droit maritime
Arbitrage et médiation
Droit de la famille



Au service de la communauté depuis plus de 90 ans

800 Place Victoria #4600 Montreal QC H4Z 1H6

Téléphone : 514-878-2631

Internet: www.rsslex.com

Les associés de Montréal de Norton Rose versent 500,000 \$ pour la santé



Irène Marcheterre, Ékram Antoine Rabbat, Yvon Deschamps (CHUM), Emma Saffman, Jean Bertrand, John Coleman, Norman Steinberg, Gino Martel (Norton Rose Canada), John A. Rae, Normand Rinfret (CUSM) Photo credit: Peter McCabe

La Fondation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la Fondation du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ont annoncé la contribution de 500 000 \$ du cabinet d'avocats Norton Rose Canada à la campagne qu'elles mènent conjointement pour soutenir la modernisation du milieu hospitalier universitaire à Montréal. Ce montant représente la somme des dons individuels versés par les avocats, les agents et les membres du personnel de ce cabinet.

«Norton Rose Canada reconnaît l'importance de ces projets puisqu'ils permettent à un nouveau profil des soins de santé de voir le jour, pour le bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain.», a déclaré Me Jean G. Bertrand, associé-directeur du bureau de Montréal. Les co-présidents de la campagne, monsieur Gino Martel et madame Emma

Saffman, soulignent que Norton Rose Canada est fier de contribuer à l'avancement de la médecine universitaire et des soins de santé au Québec en participant à cette campagne de financement conjointe majeure.

L'implication de chacun : un modèle pour tous!

« Les membres du cabinet Norton Rose Canada ont fait preuve d'une grande générosité et nous les en remercions sincèrement. Nous avons besoin de visionnaires comme ces hommes et ces femmes d'affaires qui choisissent de s'investir individuellement dans la réalisation du projet de société qu'est le nouveau CHUM », a indiqué Christian Paire, directeur général et chef de la direction du CHUM. « Ce don, a-t-il ajouté, sera consacré à la promotion de la santé, qui contribue à offrir à nos patients, leurs proches et toute personne fréquentant le CHUM, un environnement de qualité aidant à cheminer vers un mieux-être global. »

« L'engagement de la collectivité québécoise est essentiel pour qu'un centre hospitalier universitaire d'envergure tel que le CHUM puisse renforcer son expertise et offrir la meilleure qualité de soins », a précisé Ékram Antoine Rabbat, président-directeur général de la Fondation du CHUM. « Aujourd'hui, c'est un appui de taille que le CHUM et sa fondation reçoivent de la communauté », a-t-il ajouté. « La contribution des avocats, des agents et des membres du personnel du cabinet Norton Rose Canada fera une réelle différence dans le quotidien des professionnels de la santé du CHUM et dans la vie des patients qui sont au cœur de notre engagement », de compléter Gilles Dulude, président du conseil d'administration de la Fondation du CHUM.

Un engagement exemplaire qui mérite reconnaissance

En reconnaissance de ce don, le Centre universitaire de santé McGill attribuera le nom du cabinet à une salle familiale du nouveau Centre de médecine innovatrice (CMI).

« Notre projet de redéploiement nous offre une occasion en or de rendre l'hospitalisation des patients plus efficace, notamment en créant un milieu où les interactions constructives entre les professionnels de la santé, les cliniciens et les patients seront privilégiées », a souligné Normand Rinfret, directeur général et chef de la direction par intérim du Centre universitaire de santé McGill. « Le Centre de médecine innovatrice sur le site Glen est formidable en ce sens. Grâce à ces interactions, nos chercheurs et cliniciens bénéficieront de pistes fiables pour améliorer la santé et le mieux-être de nos patients. Le CMI sera d'ailleurs le plus grand centre de recherche clinique universitaire du Canada et l'un des rares à se consacrer à la recherche sur les soins tant des adultes que des enfants. Sa portée sera exceptionnelle. »

« Cette contribution du cabinet Norton Rose Canada illustre bien ce qu'on peut réaliser, dans le monde des affaires, en faisant équipe pour une même cause », d'expliquer John A. Rae, président de la campagne Les meilleurs soins pour la vie. « Les dividendes de cette initiative, sous la forme de soins de santé de classe mondiale dispensés ici même, chez nous, profiteront à leurs collègues, à leurs clients et à un nombre incalculable d'autres personnes. Nous leur en sommes extrêmement reconnaissants et espérons que d'autres suivront leur exemple. »

Fasken Martineau, Conseil de Amundi et Galileo Partners sur la Prise de Contrôle de Sarenza par ses Dirigeants

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé aujourd'hui que Lubomir Roglev, associé au bureau de Paris, a conseillé Amundi Private Equity Funds et Galileo Partners dans la prise de contrôle de la société Sarenza par Stéphane Treppez et Hélène Supau, les deux membres du directoire de Sarenza, société qu'ils dirigent depuis 2007.

Les dirigeants portent leur participation à hauteur de 80% du capital au moyen d'un rachat de titres auprès de fonds d'investissements historiques et de business angels dont plusieurs étaient soumis à des contraintes de liquidité.

Cette opération a été financée par Arkea Banque Entreprises et Institutionnels et Crédit Agricole Brie Picardie.

Créée fin 2005, Sarenza exploite le plus grand magasin de chaussures sur Internet en France et en Europe, avec près de 500 marques en vente (chaussures, sacs et accessoires), soit près d'un million de produits en stock. Ces quatre dernières années, son chiffre d'affaires est passé de 4 millions d'euros à plus de 100 millions, et ses effectifs de 20 personnes à 150. Sarenza.com a été reconnu « Meilleur Site de Mode » en remportant le Prix des Internauts lors de la 5ème édition de la « Nuit des Favor'i » organisée par la FEVAD en novembre 2011.

Fasken Martineau conseillait Amundi Private Equity Funds et Galileo Partners, avec Lubomir Roglev, associé au bureau de Paris.

Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral, avec Arthur Dethomas, François Brocard et Antoine Thibaud, conseillait Stéphane Treppez et Hélène Supau.

Nabarro & Hinge, avec Jonathan Nabarro, Jennifer Hinge, David Lussigny et Hugues Gascon, conseillait Arkea Banque Entreprises et Institutionnels et Crédit Agricole Brie Picardie.

\$25 Billion Settlement Vindication for Homeowners, Says Foreclosure Defense Attorney

The robo-signing settlement is an important achievement for President Obama and the country, but for foreclosure defense attorney Roy Oppenheim and the people he represents, it is also vindication.

Oppenheim has been defending homeowners for years, and has been calling for widespread change on the South Florida Law Blog, long before it was fashionable to do so.

Before robo-signing was a word most people knew, Oppenheim rallied for homeowners to confront the banks in court.

"Initially I did not believe that our nation's biggest banks would be so arrogant as to create false documentation in order to push foreclosures through," Oppenheim says.

But with every new client that walked through his doors demanding help, he saw more and more cases where the banks were willing to commit perjury and forgery in order to go through with foreclosures.

"They were cutting corners left and right, all in the name of expediency," Oppenheim adds, "but the corners they were cutting were on the U.S. Constitution."

During their casework he and the attorneys at Oppenheim Law discovered that banks were committing systemic fraud at the highest level, so they could foreclose on homes when they did not legally have the right to do so.

What's worse, Oppenheim claims, is that the courts were often complicit with the banks and did not allow homeowners the opportunity to defend themselves.

"The rules of civil procedure were being thrown out the door, and good people were being denied their day in court," Oppenheim says.

With last week's 25 billion dollar settlement now officially unveiled, Americans can now see what Oppenheim has long been saying, that the banks were not looking out for their borrowers.

"The truth is no amount of money would have been enough," adds Oppenheim. "And since we can't put the banks in jail, they got what was in essence a very public shaming."

While Oppenheim feels the settlement is a slap on the wrist to the banks, he believes it was a crucial and necessary step in order to begin fixing the housing crisis.

"It was a down payment on the next settlement, which is coming, and will make what the banks paid out last week look like peanuts."

With President Obama, who Oppenheim now calls a re-engaged president, appointing New York Attorney General Eric Schneiderman to lead the Residential Mortgage Backed Security Working Group, he finally sees a government finally working for the American homeowner.

MANOIR HOVEY
★★★★★
Romance Fine cuisine Charme
À 75 min de Montréal
Un petit bijou niché sur les bords d'un lac
À partir de 150\$ par personne par jour en occupation double
Incluant souper quatre services, petit-déjeuner et service. Taxes en sus.
TEARS & CHATELAIN
North Hatley, Cantons de l'Est, QC | 1.800.661.2421 | www.manoirhovey.com

Oppenheim praises Schneiderman and several other AGs, for their efforts in fighting to preserve their right to go after the banks for their larger misdeeds, which were centered on the bundling of the mortgages into securitized trusts, known as REMICs.

Despite the banks' continued efforts throughout the settlement negotiations, they did not get blanket immunity for the security and tax misconduct Oppenheim says they committed, as well as other egregious acts which led to the housing collapse in the first place.

Oppenheim and his associate Jacquelyn Trask have detailed these issues in their law review article, "Deconstructing the

Black Magic of Securitized Trusts," which will be published in the Spring 2012 edition of the Stetson Law Review.

Robosigning, Oppenheim explains, was just the effect, but the banks' decisions to sell off as many mortgages as they could to maximize their bottom line was the root cause of the housing market collapse.

"The strange thing is, by engaging in robo-signing, the banks gave Schneiderman and his investigators the proof to begin to look into REMICs," says Oppenheim.

"It was just a tiny key, but it opened the door to to an entire illegal kingdom."

Prudential Financial 2012 1L Summer Internship Program

The National LGBT Bar Association is pleased to partner with Prudential Financial, Inc. (Prudential) to provide a meaningful summer internship opportunity to a highly-motivated first-year law student. Through this partnership, the National LGBT Bar Association will select a student to join the 2012 summer law intern class at Prudential for a 10-week internship at Prudential's offices with a stipend of approximately \$10,000. Internship positions will be located in the New Jersey tri-state area. A position may be available in Dallas, Texas.

Internship Responsibilities

The summer intern will have the opportunity to work with attorneys who support the broad reach of the Prudential businesses. The summer intern will also participate in the summer intern training program, which includes programs presented by Prudential attorneys that highlight different areas of the business and the legal department. Each intern will be paired with an attorney who will serve as a mentor during the program and will provide guidance on projects. The summer intern may also have an opportunity to practice interviewing skills, prepare presentations and shadow attorneys on various projects. The summer internship will run between June 4th, 2012 and August 10th, 2012. The summer intern will be paid a stipend of approximately \$10,000, which shall accrue and be paid on an hourly basis.

Qualifications

Each applicant must be a member of the National LGBT Bar Association and must be a law student enrolled at an ABA-accredited law school and have successfully completed the first year of law school and be scheduled for graduation in spring 2014 (full-time students) or spring 2015 (part-time students). Applicants must have a minimum 3.0 GPA on a 4.0 scale or the equivalent. The ideal applicant will have financial or business-related experience or interest.

How to Apply

To apply, you must submit a cover letter, resume, a list of three references and a copy of your transcript to: Prudential@LGBTbar.org

Please write "Prudential Internship" in the subject line of all correspondence. All materials must be received by 5:00 p.m. EST on Friday, March 16th, 2012. Finalist shall be selected and notified on or before March 31st, 2012.

Prudential and its affiliates are Equal Opportunity/Affirmative Action Employers and are committed to diversity in our workforce.

Bonnes Tables de Montréal

Le Filet¹

Jeu, Set et Match !

Par Claire Vuitton

Depuis bientôt un an, le Filet, petit frère du Club Chasse et Pêche attire les foules sur l'avenue du Mont Royal. Plus qu'un restaurant le Filet est un lieu étonnant qui propose une cuisine goûteuse, délicate et inventive, largement inspirée par la mer et ses condiments, mêlée d'influences nippones. À la tête de l'établissement la fine équipe du Club Chasse et Pêche, Hubert Marsolais et le chef Claude Pelletier, ainsi que leurs deux nouveaux associés Yasu Okazaki et Patrick St-Vincent.

Situé en face des terrains de tennis du parc Jeanne-Mance - d'où son nom - le Filet est à la fois détendu et élégant. A l'intérieur l'ambiance est branchée et la décoration très recherchée. Une salle rectangulaire, assez étroite accueille un long bar où il est possible de s'attabler pour souper. Dans son prolongement une cuisine ouverte, permettant de voir officier le chef Yasu Okazaki. Les murs sont en acier brossé ou peints en noir. La lumière est tamisée, mais grâce à un subtil jeu d'éclairage, les assiettes sont parfaitement visibles. Les oeuvres de Geneviève Cadieux et de Nicolas Baier ornent les murs. Le service est impeccable.

En cuisine les chefs Claude Pelletier et Yasu Okazaki ont su créer un très beau menu, sain et délicat, très



loin de la « bistronomie » ambiante. Les poissons et fruits de mer sont les grands favoris de cette carte où les plats sont proposés au format de tapas afin de permettre aux amateurs de goûter davantage de mets et partager ainsi entre amis ces découvertes culinaires. Que les carnivores se rassurent ils trouveront également de quoi mettre leurs papilles en émoi.

La carte très séduisante est pour le moins originale. Elle est divisée en huit sections : Huîtres garnies, Salades du Mont Royal, Cru, Potages marins, Marée chaudes, Pâtes faites ici & risotto, Amphibies et Terrestres. Heureusement les serveurs la maîtrisent parfaitement et guident avec habilité les nouveaux ve-

nus. Pour une table de quatre, il faut compter entre huit et dix assiettes.

La salade Pétoncles, avocat, orange, betteraves, un des classiques du Filet est sublime, autant à l'oeil qu'au goût. Savoureuse, riche en texture elle témoigne d'entrée de jeu de la signature originale et unique des chefs : des produits d'une grande fraîcheur, une combinaison de peu d'ingrédients, quatre au maximum, savamment mêlés grâce à un équilibre parfait des apprêts. Conseillé par notre serveuse, le hamachi, sésame, sumac était tout aussi excellent. La morue, noix de macadam, céleri-rave, flocons de chorizo, et le flétan, gnocchi, purée de bolets, rapini étaient tous les deux parfaits. Les plats se succèdent et ne se ressemblent pas recréant à chaque fois un heureux mariage plein de subtilité, d'originalité créative et de fraîcheur. Yasu Okazaki agit par petites touches fines et délicates équilibrant merveilleusement les saveurs. Des délicieux duos des mondes marin et terrestre proposés à la carte, les ris de veau, ravioli de langoustines, topinambours étaient excellents.

La carte des desserts est tout aussi alléchante. Au nombre de quatre, le Sorbet, PomPom, Nostalgie et l'Étincelle sont réalisés par la chef pâtissière du Club Chasse et Pêche, Masami Waki et permettent de finir agréablement cet excellent souper.

La carte des vins est également recherchée. Sélectionnés par le sommelier exécutif du Club Chasse et Pêche, Philippe Boisvert, et le sommelier du Filet, Patrick St-Vincent, ancien du bar à vins BU, les vins retenus sont pour certains rares et fort intéressants dont un vin du Jura. Toujours à la hauteur, ils accompagnent tout en délicatesse les mets proposés.

Le Filet est à inscrire parmi les très belles tables de

Montréal. Hors des sentiers battus, inventive, mêlant diverses influences sa cuisine est rare et d'une qualité remarquable. Si succès du Filet, largement mérité, a rendu l'endroit parfois un peu bruyant, choisissez une réservation tôt dans la soirée. Vous bénéficierez ainsi de plus de calme pour profiter pleinement des mets servis et de vos convives.

¹Le Filet - 219, Ave. du Mont-Royal O. - Montréal - Tél. : (514) 360-6060
www.lefilet.ca

Festival Montréal en Lumière 16-26 février 2012

Le festival Montréal en Lumière est de retour. Cette année Bruxelles et la Wallonie, Seattle, les États viticoles de Washington et de l'Oregon ainsi que la région de l'Outaouais seront mis à l'honneur. De nombreux chefs viendront partager leurs spécificités gastronomiques propres à ces régions et de nombreux événements seront organisés pour célébrer cet événement.

Entre autres, le Toqué!, la Brasserie T!, l'Europea, le Beaver Hall, Cocagne, et les 400 coups participent à ce bel événement chacun à leur façon : en invitant des chefs à venir s'essayer dans leur cuisine, en organisant des ateliers ou encore en proposant des dégustations de bières ou de vins.

Pour plus de renseignements, vous pouvez aller sur le site du festival : www.montrealenlumiere.com/

Nos excuses à Heenan Blaikie

(NDLR) - Dans la dernière livraison du magazine Le Monde Juridique, volume 20, numéro 2, portant sur les « Transactions 2011 », aux pages 18 et 19, une grave erreur infographique s'est glissée dans les bas de vignette des photos des noms de plusieurs avocates et avocats de ce cabinet ayant agi dans les transactions rapportées. Nous nous excusons de cette erreur.

*L'Éditeur,
André Gagnon*

Georgia High Court Exonerates Final Exit Network's Volunteers

The Supreme Court of Georgia yesterday struck down the state's assisted-suicide law, abruptly terminating the Georgia Bureau of Investigation's prosecution of four Final Exit Network right-to-die activists.

The state high court agreed with the 3,000-member, national not-for-profit organization's argument that the Georgia law violated the free speech guarantees of the First Amendment to the United States Constitution and the corresponding provision of the Georgia Constitution.

"We are overjoyed for our friends and colleagues who were so unjustly treated like criminals for three years," said FEN's president, Wendell Stephenson, a college ethics professor, of Fresno, California. "These are good and compassionate people who did not break any laws."

FEN's former president, Ted Goodwin, who turns 66 next week, of suburban Atlanta and Punta Gorda, Florida; its former medical director, Lawrence D. Egbert, 84, of Baltimore; a case coordinator, Nicholas A. Sheridan, 62, of Baltimore; and an "exit guide," Claire H. Blehr, 79, of suburban Atlanta, had each been free on \$60,000 bail since their arrest on February 25, 2009. The case never came to trial.

FEN and its volunteers argued that the Georgia law prohibited speech about assisted suicide, while doing little or nothing to accomplish the state's goal of discouraging the actual assistance in a suicide.

The Supreme Court agreed, saying, "Although the

State attempts to portray [the statute] as simply a ban on assisted suicide, the clear language of the statute demonstrates otherwise The State has failed to provide any explanation or evidence as to why a public advertisement or offer to assist in an otherwise legal activity is sufficiently problematic to justify an intrusion on protected speech rights."

Even before the law was stricken down, it was perfectly legal in Georgia for a doctor to write a prescrip-



tion for a lethal dose of drugs to enable a patient to die at the time of his own choosing, so long as the doctor did not "publicly advertise, offer, or hold out" that he would do so. After Monday's decision, physician assisted suicide is legal in Georgia even if a doctor publicly advertises that he is available to perform this service.

"Aiding" or "assisting" in a suicide is illegal in most states. FEN advertises (at <http://www.finalexitnetwork.org>) that it does not illegally "aid" or "assist" in suicides, but offers only information, education, and emotional support to those who are suffering intolerably. In the wake of Monday's decision the state will never have to prove its accusation, hotly disputed by FEN, that FEN's volunteers actually assisted in the 2009 suicide of cancer-stricken John Celmer, of Cumming, whose death was the subject of the criminal charges.

The Georgia corporation Final Exit Network, Inc. had been charged with "racketeering," while the four volunteers were each charged with "offering to assist with commission of suicide," racketeering, and tampering with evidence. All the charges against all defendants will promptly be dismissed as a result of

Monday's ruling, said FEN's general counsel, Robert Rivas.

On February 25, 2009, Goodwin and Blehr were arrested near the site of an undercover "sting" operation run by the GBI in the town of Cumming, north of Atlanta. As soon as the undercover operative blew his cover by arresting Goodwin, Egbert and Sheridan were arrested in Baltimore and GBI agents, aided by local law enforcement officers, executed search warrants on members of the FEN leadership at 13 locations in Atlanta; Baltimore; Sarasota, Florida; Ann Arbor, Michigan; St. Louis, Missouri; Mason, Ohio; Aurora, Colorado; and Missoula, Montana.

At the same time, the GBI served warrants on financial institutions to seize \$334,786.08 under the Georgia racketeering law. Most of the money consisted of tax-deductible contributions to FEN, but some of it belonged to World Federation of Right to Die Societies, of which FEN is a member, and to FEN-affiliated local organizations in Virginia, West Virginia, Illinois, New York, and New Jersey.

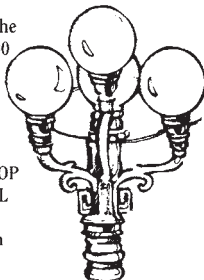
At the time of the sting operation, the GBI intended for the arrests, searches, and seizures to "dismantle" FEN, according to internal GBI memoranda released to the defendants in the criminal case. Instead of being "dismantled," FEN quickly regrouped and continues to provide services to its members to this day.

The first indication that the GBI's case against FEN was going south came only eight months after the arrests, when a Forsyth County judge ordered that all of the seized funds be released. He ruled that the GBI and state prosecutors had failed to follow the racketeering law in seizing the money.

On April 19, 2011, the trial court judge entered an order denying a motion for all the charges against all the defendants to be dismissed. It was this specific order that was on appeal to the Supreme Court of Georgia, which has now ruled that the trial court judge should have granted the motion to dismiss the charges. In their Supreme Court briefs, both sides agreed that the constitutionality of the Georgia statute was "the whole enchilada" -- and that if the statute were to be stricken down as unconstitutional, all charges against all defendants would have to be dismissed.

**Le Mas
des
OLIVIERS**

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30



1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733

La procédure civile au service des citoyens soutient le Barreau du Québec

Le Barreau du Québec estime que la procédure civile doit être au service des citoyens et s'ajuster afin de mieux répondre à leurs besoins, soit un accès facilité à une justice de qualité, dans des délais satisfaisants et à un juste coût. Cette prémisse sert de fil conducteur aux commentaires et observations formulées par le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E. et le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher, devant la Commission des institutions sur l'avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile.

« À l'évidence, le consensus au sein de la communauté juridique est très présent sur la nécessité d'améliorer l'accès à la justice. Toutefois, au stade de l'avant-projet de loi, où pour une première fois tous les acteurs de la justice peuvent s'exprimer sur le caractère plus opérationnel de certaines mesures, nous réalisons qu'il n'existe pas une solution unique. C'est plutôt un ensemble de mesures qui seront nécessaires pour mieux répondre aux besoins de la population. Nous devons poursuivre notre recherche de solutions adaptées pour atteindre les objectifs souhaités par la réforme », explique le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E. Le bâtonnier Masson a par ailleurs rappelé que « le Barreau du Québec prépare le terrain depuis une bonne dizaine d'années en misant sur la prévention, la formation et l'information. En témoignent la création d'organismes tels que Éducaloi, Pro Bono Québec, le développement et la promotion de l'assurance juridique, la coproduction de la série télévisée Le Droit de savoir et l'information sur la justice participative. »

La réforme proposée vise une justice civile plus rapide et moins coûteuse. Le Barreau est d'avis que certaines dispositions importantes de l'avant-projet de loi ne permettent pas d'atteindre ces objectifs et méritent d'être réexami-

nées. D'autre part, le Barreau estime l'enjeu fondamental de la qualité de la justice doit être affirmé davantage dans cet avant-projet de loi. De même, la version anglaise du projet de loi doit recevoir une attention particulière. « Nos concitoyens de langue anglaise ont droit à une version qui reflète l'intention du législateur et qui évite les difficultés d'interprétation », commente le directeur général du Barreau, Me Claude Provencher.

Les commentaires du Barreau se regroupent selon trois enjeux principaux : l'accès, l'efficacité et la qualité de la justice. Voici quelques faits saillants tirés du mémoire du Barreau.

L'accès aux tribunaux et aux modes privés de règlement des différends

L'accès à un tribunal impartial et indépendant est un droit inscrit dans la Charte. « Nous sommes heureux de constater que tout en intégrant des modes privés de résolution des différends, le législateur prévoit des mesures pour faciliter l'accès aux tribunaux, notamment aux petites créances où le plafond est haussé à 10 000 \$ pour les trois prochaines années, puis à 15 000 \$ », commente le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E.

Depuis 2005, le Barreau du Québec fait la promotion des modes appropriés de règlement des différends et forme ses membres à cet effet. Ces avenues, tout en étant intéressantes, ne peuvent remplacer l'accès aux tribunaux et doivent faire partie de la panoplie de solutions offertes aux citoyens qui doit volontairement, avec l'aide de son avocat, décider de la meilleure façon de régler son différend. Le Barreau du Québec demande au législateur de retrancher de son avant-projet l'article 7 qui prévoit l'obligation d'utiliser les modes privés de règlement des différends. « L'utilisation de ces modes doit demeurer sur une base volontaire pour

le citoyen, puisque leur succès dépend de la volonté des parties d'emprunter des voies non litigieuses », a déclaré le bâtonnier Masson.

Par ailleurs, le législateur devrait introduire au Code des mesures incitatives pour faciliter et accélérer le déroulement des affaires où les parties ont eu préalablement recours aux modes privés de règlement de différend. Les parties pourraient, par exemple, bénéficier automatiquement d'une conférence de gestion dès l'introduction du recours ou de la fixation d'une date de procès par préférence. Cette mesure, comme d'autres proposées, commande des investissements importants puisque l'autorité morale du juge à cette étape est un gage de succès important.

Il importe pour le Barreau de maximiser le nombre de mesures destinées à une meilleure efficacité et une qualité

accrue de la justice. Le Barreau a notamment insisté sur certaines points.

Viser l'efficacité

- **Des solutions sur mesure**

Le Barreau insiste : il ne faut pas mettre en place des mesures destinées à être appliquées uniformément. « Le Code de procédure civile doit rester un outil adapté aux différentes réalités connues et particulièrement celles du droit familial, qui touche un grand nombre de citoyens. Par exemple, le choc émotif vécu au moment de la rupture du noyau familial représente un sérieux bémol pour la prise de décision efficace. Les personnes qui se séparent ou qui divorcent ont besoin d'un certain temps pour re-

L'ABC opte pour la liberté d'échange des idées

L'Association du Barreau canadien (ABC) affirme que la Loi sur le lobbying doit concilier, d'une part, la volonté de favoriser la transparence et la responsabilisation et, d'autre part, le risque de créer par inadvertance des obstacles aux communications entre les députés et leurs électeurs, le public en général, les entreprises et d'autres organisations.

S'exprimant au sujet de l'examen quinquennal de la Loi sur le lobbying, l'ABC a fait valoir que : « Une démocratie vigoureuse et dynamique exige le libre échange d'idées, le dialogue et un débat entre tous les membres de la société. »

L'ABC défend vigoureusement la primauté du droit et la démocratie, et est favorable à la Loi. « Notre mémoire souscrit à bon nombre des recommandations présentées par la commissaire au lobbying », a déclaré Guy Giorno, un des membres du groupe de travail de l'ABC qui a préparé le mémoire. L'ABC est un organisme sans but lucratif qui est directement touché par la Loi. Elle est aussi une organisation possédant des connaissances juridiques spécialisées sur la façon dont la Loi touche l'administration de la justice et la primauté du droit.

L'ABC est d'accord avec la recommandation de supprimer le critère dit de la « partie importante ». La Loi exige que les personnes morales et les organisations enregistrent leurs activités internes de lobbying en produisant une déclaration dès lors qu'elles emploient au moins une

personne dont les activités de lobbying constituent une « partie importante » de ses fonctions ou constitueraient une « partie importante » des fonctions d'une seule personne si toutes les activités de lobbying étaient exercées par un seul employé.

Cette disposition s'est avérée difficile à interpréter et à appliquer. « Elle est de plus en plus utilisée par certaines personnes morales et organisations pour éviter d'enregistrer leurs activités de lobbying », dit Guy Giorno. Si le seuil de la « partie importante » était supprimé, la Loi pourrait plus sûrement englober toute activité de lobbying visant le gouvernement fédéral et exercée par des lobbyistes rémunérés.

L'ABC presse le gouvernement d'apporter entre autres les modifications suivantes :

- éliminer la distinction entre lobbyistes salariés de personnes morales et lobbyistes salariés d'organisations;
- les restrictions d'après-mandat visant les anciens titulaires d'une charge publique devraient être interprétées et administrées par une seule autorité.

Le mémoire se trouve dans le site Web de l'ABC. Guy Giorno et Jack Hughes, deux membres du groupe de travail de l'ABC qui a préparé le mémoire, comparaitront au nom de l'ABC devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, le mardi 14 février 2012 à 11 h, dans la salle 253D, édifice du Centre.

prendre leur vie en main. Le Barreau du Québec estime que le temps, en ce domaine, a un effet thérapeutique et c'est pourquoi il recommande l'augmentation des délais prévus au chapitre de la gestion de l'instance en matière familiale», explique le directeur général du Barreau, Me Claude Provencher.

• Exécution des jugements

La privatisation de la procédure d'exécution des jugements par un transfert substantiel des pouvoirs du tribunal à l'huissier, prévue dans l'avant-projet, risque d'augmenter les coûts pour les bénéficiaire du jugement. Le Barreau croit que le public est mieux protégé quand la surveillance de l'exécution des jugements est effectuée par le tribunal.

Création d'un tribunal unifié de la famille

Au Québec, les demandes relatives au divorce, à la séparation de corps, à la garde d'enfants, au droit d'accès et à l'autorité parentale sont de la compétence de la Cour supérieure, alors que les matières concernant la protection de la jeunesse et de l'adoption relèvent de la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec. Cette division des compétences empêche les citoyens de solutionner leur litige dans le cadre d'une seule et même audition, risque d'entraîner des décisions contradictoires et engendre des délais et des coûts supplémentaires. Le Barreau du Québec souhaite la création d'un tribunal unifié de la famille au sein de la Cour supérieure, composé de juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec.

Une justice de qualité

• Cadre des pouvoirs de gestion

Dans l'exercice de ses pouvoirs de gestion et en vertu du principe de proportionnalité, le juge ne devrait pas tenir compte de facteurs extrinsèques au dossier qui lui est soumis pour décision. Le devoir pour les juges, tel que le prescrit cet avant-projet de loi, de tenir compte de la bonne marche de l'ensemble des affaires qui lui sont soumises risque de porter atteinte à l'indépendance des tribunaux et au principe constitutionnel de séparation des pouvoirs si les décisions des juges doivent être limitées par des contraintes administratives et politiques. Les intérêts de l'État ne peuvent primer sur les droits du public sans qu'il y ait atteinte au droit d'être entendu.

• Interrogatoires au préalable

L'avant-projet de loi impose des limites à la durée des interrogatoires prévus dans la procédure civile. Le Barreau juge que les durées proposées pour ces interrogatoires ne sont pas adéquates et suggère de les hausser.

Il est aussi primordial de maintenir la règle actuelle voulant que seule la partie ayant procédé à l'interrogatoire puisse décider de son dépôt au dossier. Si l'intention du législateur est de modifier l'état actuel du droit en ce qui a trait à la production des interrogatoires, le Barreau s'y oppose vigoureusement. Il s'agit d'une mesure importante pour assurer la qualité de la justice. Le caractère exploratoire et confidentiel de l'interrogatoire doit être protégé afin de favoriser les règlements qui peuvent en découler.

Investir et mesurer

Le Barreau est préoccupé par le phénomène du décrochage judiciaire et la problématique de l'accès à la justice. L'accès à la justice constitue une condition essentielle et fondamentale de vie en société démocratique. Afin de mettre en œuvre des solutions concrètes pour répondre à ces besoins des citoyens, il faut investir dans la justice. « Pour réduire les délais et rendre une justice de qualité, les ressources nécessaires doivent être déployées. Tout les maux de la justice ne peuvent être réglés par la seule réforme de la procédure civile », commente le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Le Barreau du Québec souhaite aussi que des mesures objectives d'évaluation soient prévues pour évaluer le nouveau Code de procédure civile. « Nous manquons cruellement de données pour évaluer si les réformes mises en place fonctionnent et si l'accès s'améliore », souligne Me Provencher.

« Quand la tenue d'un procès est nécessaire, les pouvoirs de gestion judiciaire et la coopération des avocats doivent permettre la tenue de procès dans le respect des exigences de la proportionnalité, c'est à dire en déployant les moyens proportionnels au montant en litige. Et ce, avec efficacité et dans le respect du mandat confié par les clients. C'est l'esprit avec lequel tous les acteurs doivent travailler, avec ouverture, à la bonification de nos façons de faire», conclut le bâtonnier Masson.

Pour prendre connaissance du mémoire du Barreau du Québec : <http://www.barreau.qc.ca/actualites-medias/positions/index.html>

Entrée en vigueur du nouveau Règlement d'arbitrage de la CCI

La Chambre de commerce du Canada a le grand plaisir d'annoncer que le nouveau Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (CCI) est entré en vigueur le 1er janvier 2012. Il s'appliquera aux procédures d'arbitrage entreprises à partir de cette date alors que les procédures entreprises avant le 1er janvier 2012 seront régies conformément à l'ancienne version du règlement de la CCI.

Le Règlement d'arbitrage de la CCI a été revu dans le but de mieux répondre aux besoins actuels et à venir des entreprises et des gouvernements qui exercent dans le domaine du commerce et des investissements internationaux, et d'assurer un processus efficace et rentable.

« Les entreprises canadiennes sont de plus en plus actives un peu partout sur la planète, a déclaré Perrin Beatty, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada. L'arbitrage de la CCI constitue une façon importante pour ces entreprises de réduire les risques associés au commerce et aux investissements internationaux. Ce processus constitue un moyen largement accepté pour régler des différends commerciaux. Le nouveau règlement soutiendra mieux les entreprises canadiennes qui exercent en commerce et en investissements internationaux. »

Barry Leon, président du comité d'arbitrage international d'ICC Canada et associé au groupe d'arbitrage international de Perley-Robertson, Hill & McDougall s.r.l. à Ottawa, a ajouté : « Le nouveau règlement de la CCI est une mise à jour opportune qui reflète l'évolution du droit et de la pratique de l'arbitrage depuis la dernière révision du règlement en 1998. Le nouveau règlement, qui met l'accent sur la rapidité et la rentabilité, permettra de traiter la complexité croissante des différends commerciaux internationaux entre les entreprises canadiennes et étrangères, ou des États. »

Le nouveau règlement a été préparé avec la collaboration des comités nationaux de la CCI, y compris le comité canadien, et a bénéficié de la précieuse participation de conseillers juridiques d'entreprise.

Parmi les nouveautés au règlement, mentionnons des dispositions sur les différends qui touchent plusieurs contrats et parties, des procédures révisées de gestion des affaires, la nomination d'un arbitre d'urgence pour ordonner des mesures immédiates ainsi que des modifications destinées à faciliter le traitement des différends survenant dans le cadre de traités d'investissement et d'accords de libre-échange. Le nouveau règlement peut être consulté dans plusieurs langues à www.iccwbo.org/court/arbitration/id4399/index.html.

L'entrée en vigueur du Règlement d'arbitrage de la CCI répond aux demandes visant l'intégration d'une démarche holistique à l'égard des techniques de règlement des différends. Le nouveau Règlement est publié dans une brochure qui inclut également le Règlement ADR de la CCI, lequel prévoit une médiation et d'autres mesures qui permettent aux parties de résoudre leurs différends à l'amiable. Les deux ensembles de règles définissent un cadre institutionnel structuré visant à assurer la transparence, l'efficacité et l'équité du processus de règlement des différends tout en offrant aux parties la possibilité de choisir entre de nombreux aspects de la procédure.

In Memoriam

M. Marcel Cinq-Mars, autrefois de Fasken Martineau jusqu'à sa retraite en 2003, est décédé récemment à l'âge de 90 ans. Il avait été Bâtonnier du Québec au début des années 70.

Me Benoit Gendron, avocat de l'Aide juridique à Montréal durant de très nombreuses années, qui avait pris sa retraite pour cause de maladie, est décédé d'un cancer en novembre 2011. Il était le frère de Me François Gendron, avocat de pratique privée de Montréal.

M. Léo-René Maranda, avocat criminaliste réputé de Montréal qui avait pris sa retraite en Floride il y a quelques années, est décédé récemment à l'âge de 69 ans à la suite d'une longue maladie.

Martin Cauchon se joint à Heenan Blaikie



Heenan Blaikie est heureux d'annoncer l'arrivée de l'honorable Martin Cauchon, ancien ministre de la Justice et procureur général du Canada, à titre d'associé. Me Cauchon exercera ses fonctions à partir du bureau de Montréal et mettra sa vaste expérience au service d'entreprises locales et étrangères qui souhaitent faire face aux défis posés par l'économie du savoir et la mondialisation des marchés.

En plus d'épauler ses collègues à travers tout le pays et de jouer un rôle à l'international, Me Cauchon fera équipe chez Heenan Blaikie avec les experts du Plan Nord au service d'entreprises qui cherchent à développer des occasions d'affaires et des partenariats. Me Cauchon mettra à contribution sa profonde connaissance du marché chinois en élaborant la stratégie de Heenan Blaikie pour la Chine et en mettant en place les initiatives qui en découleront.

Des nominations des plus méritées : 14 avocats de Fasken Martineau se joignent au cercle des associés du cabinet

« C'est en raison de leurs compétences, de leur professionnalisme et de leur dévouement auprès des clients que ces avocats de premier plan ont été nommés associés du cabinet. Au nom de tous les membres du cabinet, je félicite ces nouveaux associés d'avoir franchi cette étape importante de leur carrière », a déclaré David Corbett, l'associé directeur de Fasken Martineau.

Pierre-Olivier Charlebois

Énergie, environnement, changements climatiques et réglementation

Hilal El Ayoubi

Technologie et propriété intellectuelle

Karine Fournier

Travail, emploi et droits de la personne

Christian Jacques

Valeurs mobilières, fusions et acquisitions

Langlois Kronström Desjardins accueille une nouvelle avocate en droit du travail à Montréal

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins poursuit sa croissance et accueille Marilyn Emery, une nouvelle avocate en droit du travail, à son bureau de Montréal. Barreau 2011, Marilyn Emery joint le groupe de droit du travail et de droit administratif de Langlois Kronström Desjardins après avoir complété son stage du Barreau du Québec à la Commission des normes du travail. En 2010, elle fut récipiendaire de la Bourse Marie-Paule Scott, octroyée par le Conseil des tribunaux administratifs canadiens (CTAC).

Un nouvel avocat joint le groupe Droit immobilier commercial de BLG

Le grand cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est heureux d'accueillir Raphael Roditi à titre d'avocat au sein de son équipe montréalaise. Il joindra le groupe Droit immobilier commercial.

Raphael Roditi a été impliqué dans diverses transactions d'acquisitions et de financement. De plus, il a rédigé et négocié de nombreux baux commerciaux, tant dans les secteurs des bureaux, des édifices industriels et de vente au détail. Il a également développé une expérience en droit des sociétés et en droit commercial en participant à plusieurs transactions de fusions et acquisitions ou de création de coentreprises.

De Grandpré Chait accueille Me Pierre Setlakwe, spécialisé en transactions immobilières



En ce début d'année, De Grandpré Chait est fier d'annoncer l'arrivée de Me Pierre Setlakwe qui se joint à notre équipe de droit immobilier. Me Setlakwe compte près de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'immobilier commercial. Il est reconnu pour son expertise juridique en finance-

ment, en vente et acquisition, ainsi qu'en matière de questions municipales, notamment relatives au zonage et au développement urbain. Il dessert une clientèle composée de promoteurs, de propriétaires immobiliers et d'investisseurs institutionnels canadiens et étrangers dans tous les aspects de la gestion de leurs portefeuilles immobiliers.

Me André Asselin se joint à l'équipe de Joli-Cœur Lacasse Avocats



Le vice-président Québec de Joli-Cœur Lacasse Avocats, Me Charles Morisset, est fier d'annoncer la venue de Me André Asselin au bureau de Québec.

L'expertise de Me Asselin en matière de droit du travail et de l'emploi fédéral et provincial est reconnue par diverses organisations et il conseille ses clients en cette matière depuis plus de trois décennies. Anciennement associé au sein d'un cabinet juridique international, il a choisi de rejoindre l'équipe de Joli-Cœur Lacasse afin de mettre son expertise au service de ses clients pour toutes les questions relatives aux conventions collectives, aux contrats de travail, aux normes du travail et aux indemnités de licenciement. Par son arrivée, Me Asselin ajoute son expertise à l'offre de services juridiques efficaces et personnalisés du cabinet, lequel compte près d'une centaine d'avocats à Québec, Trois-Rivières et Montréal, dont une solide équipe de droit du travail et de l'emploi.

Nouveaux associés chez FMC Montréal

Alexandre Boileau, Mélanie Jacques, Jacques Plante et Richard Gauthier

Me Eric Bédard, nouvel associé-directeur de Fasken Martineau au Québec



Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé qu'Eric Bédard entre officiellement en fonction à titre d'associé directeur du cabinet pour la région du Québec.

M. Bédard succède ainsi à Claude Auger, qui occupait ce poste depuis février 2003. M. Auger reprendra maintenant sa pratique en droit de la fiscalité au sein du cabinet.

Me Kimberley Okell joint Fasken à Québec

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale en droit des affaires et en litige, a annoncé que Kimberley Okell s'est jointe à l'équipe de Québec du cabinet le 1er février 2012. Mme Okell est une avocate d'expérience qui a établi une solide pratique en droit des sociétés et en droit commercial.

Un nouvel associé chez BLG



Le cabinet juridique Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L.,S.R.L. (BLG) est heureux d'annoncer la promotion de Neil Ezra Hazan à titre d'associé de son bureau de Montréal, à compter du 1er janvier 2012. Chez BLG depuis 2004, Neil Hazan est membre du groupe national Droit des sociétés et droit commercial du cabinet. Sa pratique est axée principalement sur les fusions et acquisitions, le financement des sociétés, les coentreprises et les affaires commerciales.

Heenan Blaikie accueille 14 nouveaux associés

Les coassociés directeurs nationaux de Heenan Blaikie, Norman Bacal et Robert Bonhomme, sont fiers d'annoncer la nomination de 14 nouveaux associés. L'expérience de ces associés couvre tous les domaines de pratique du cabinet et représente l'étendue du talent offert par Heenan Blaikie. Les nouveaux associés sont :

À Montréal :

Marie Cousineau, Simon Laberge, Jeremy Wisniewsky

À Toronto :

Neil, Fineberg, Marco Gammon, Sarah Graves, Martha Harrison, Michael Hollinger, Matt Link, Corey MacKinnon, Rhonda Shirreff

À Québec :

Gilles Rancourt

À Ottawa :

Louis-Pierre Grégoire, Sébastien Lorquet

Nominations d'associés chez Gowlings Montréal



Marie-France
Béland

Billy
Katelanos

Myriane
Le François

Mélanie
Morin

Me Robert Dorion, associé-directeur de Gowlings Montréal, est fier d'annoncer la nomination de nouveaux associés : Me Mélanie Morin et Me Myriane Le François qui pratiquent principalement en droit du travail et de l'emploi, Me Billy Katelanos qui œuvre en litige civil et commercial et Me Marie-France Béland qui pratique en droit des affaires. Tous étaient déjà à l'emploi de Gowlings Montréal à titre d'avocats-collaborateurs.

Blakes en tête pour les fusions et acquisitions

Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l. (Blakes), l'un des cabinets d'avocats de premier plan en droit des affaires du Canada, a annoncé qu'il s'était hissé au premier rang des classements de Bloomberg et de Thomson Reuters tout au long de l'année 2011.

« Nous croyons que Blakes représente le choix par excellence en matière de conseiller juridique canadien doté d'une expertise locale, nationale et internationale, a déclaré Brock Gibson, président du conseil du cabinet. Nous sommes extrêmement fiers de cet exploit et souhaitons remercier nos clients de contribuer à faire de Blakes le géant qu'il est devenu. »

Les résultats de Bloomberg et de Thomson Reuters ont récemment été publiés. Les classements où Blakes figure en tête de liste sont présentés ci-dessous. Ces résultats soulignent la solidité du cabinet dans l'ensemble des secteurs et champs de pratique clés, notamment national, international, de l'énergie et des mines.

National

- Premier cabinet pour la valeur des opérations annoncées au Canada (Bloomberg)
- Premier cabinet pour le nombre d'opérations annoncées au Canada (Bloomberg)
- Premier cabinet pour la valeur des opérations annoncées comportant un volet au Canada (Thomson Reuters)
- Premier cabinet pour le nombre d'opérations annoncées comportant un volet au Canada (Thomson Reuters)
- Premier cabinet pour la valeur des opérations réalisées comportant un volet au Canada (Thomson Reuters)
- Premier cabinet pour le nombre d'opérations réalisées comportant un volet au Canada (Thomson Reuters)

International

- Premier cabinet du Canada pour la valeur des opérations annoncées à l'échelle internationale (Bloomberg)
- Premier cabinet du Canada pour le nombre d'opérations annoncées à l'échelle internationale (Bloomberg)

- Premier cabinet du Canada pour la valeur des opérations annoncées à l'échelle internationale, à titre de conseiller juridique des acteurs principaux (Bloomberg)
- Premier cabinet du Canada pour le nombre d'opérations annoncées à l'échelle internationale, à titre de conseiller juridique des acteurs principaux (Bloomberg)
- Premier cabinet du Canada pour la valeur des opérations annoncées à l'échelle internationale (Thomson Reuters)
- Premier cabinet du Canada pour le nombre d'opérations annoncées à l'échelle internationale (Thomson Reuters)
- Premier cabinet du Canada pour la valeur des opérations réalisées à l'échelle internationale (Thomson Reuters)
- Premier cabinet du Canada pour le nombre d'opérations réalisées à l'échelle internationale (Thomson Reuters)

DERNIÈRE HEURE



De g. à d. feu Me André Gauthier de Heenan Blaikie, Mme Ingrid Betancourt et Lucien Rémillard lors du cocktail qu'il avait gracieusement offert annonçant la création prochaine de la Fondation Ingrid Betancourt à l'hôtel St-James de Montréal.

La Fondation Ingrid Betancourt est née

Par André Gagnon

La Fondation pour les enfants que voulait créer Ingrid Betancourt, détenue pendant six ans par des bandes armées en Colombie, est née après presque deux ans de tergiversations. En effet, les statuts ont été émis par un avocat spécialiste de Toronto, un directeur général embauché et même un premier don de 50,000 \$ a déjà été versé. Le Monde Juridique publiera dans sa prochaine livraison des détails précis à ce sujet. Entre-temps, Mme Ingrid Betancourt termine des études de doctorat dans une université britannique, à Londres.

L'ABC accueille favorablement la modernisation de la loi sur la légitime défense; les modifications concernant l'arrestation par des citoyens pourraient présenter un danger

L'Association du Barreau canadien (ABC) accueille favorablement le projet de loi C 26, Loi modifiant le Code criminel (arrestation par des citoyens et moyens de défense relative-ment aux biens et aux personnes), destiné à actualiser et simplifier la loi à l'égard de la légitime défense, de la défense d'autrui et de la défense des biens.

« Voilà plus de 25 ans que l'ABC milite en faveur d'une clarification de la loi sur la légitime défense et la défense des biens », a déclaré Eric Gottardi, de Vancouver, vice-président de la Section nationale du droit pénal de l'ABC. « Nous croyons que cette initiative s'était déjà trop fait attendre, et nous félicitons le gouvernement d'avoir présenté ce projet de loi. »

L'ABC recommande, par ailleurs, diverses modifications importantes au projet de loi avant son adoption, afin de mieux réaliser l'objectif visé. En particulier, l'ABC suggère des changements pour éviter le risque de refuser un moyen de défense légitime à des Canadiens innocents confrontés à une agression illégale.

« L'ABC souhaiterait un meilleur équilibre entre les éléments subjectifs et objectifs, précise M. Gottardi. Le mémoire présenté par l'ABC estime que le projet de loi « semble renforcer le critère objectif d'une "personne raisonnable" et atténuer la prise en compte des perceptions subjectives d'une per-

sonne qui prétend avoir agi en légitime défense ».

L'ABC s'oppose aux modifications proposées à la disposition du Code criminel visant l'arrestation par des citoyens, qui en élargiraient indûment la portée. « Nous croyons qu'il faut éviter tout ce qui accroîtrait inutilement la responsabilité perçue des agents de sécurité privés et des citoyens ordinaires de procéder à des arrestations », a affirmé M. Gottardi.

Les modifications proposées pourraient en fait créer un danger pour des Canadiens innocents tentant de procéder à des arrestations sans disposer de la formation ou des outils voulus. « À la lumière de ces graves préoccupations, nous recommandons que cet article ne soit pas modifié », a ajouté M. Gottardi. Il est possible de consulter le mémoire sur le site Web de l'ABC.

Eric Gottardi comparâtra, à Vancouver par vidéoconférence, devant le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes le jeudi 9 février 2012 à 11 h, dans la salle 306 de l'Édifice La Promenade, 151, rue Sparks.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

La «guerre des brevets» un succès pour Robic

Le cabinet d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, s.e.n.c.r.l. a tenu le 8 février dernier une demi-journée de formation en propriété intellectuelle fort courue.

Destinée aux entreprises innovantes impliquées dans le domaine des brevets, cette demi-journée de formation a réuni plus de 100 personnes au centre-ville de Montréal. Étant donné l'enthousiasme soulevé par cet événement chez les participants, l'endroit de l'événement a dû être changé à deux reprises pour accueillir un plus grand nombre d'intéressés.

Les sujets abordés étaient orientés sur le milieu d'affaires américain. Œuvrant à titre de maître de cérémonie, Dario Pietrantonio, associé du cabinet, a d'abord ouvert la matinée en présentant Isabelle Girard, associée du cabinet, qui a discuté de la réforme des brevets aux États-Unis. Mme Girard a présenté de façon concise et concrète les bouleversements amenés par les changements à la loi sur les brevets américaine récemment adoptés par le président Obama.

Ensuite, Bob Sotiriadis, associé du cabinet, a couvert les litiges en brevets aux États-Unis, du point de vue des stratégies pour réduire les risques et mieux gérer ceux-ci.

François Painchaud, associé du cabinet, a suivi avec une présentation sur le licensing comme modèle d'affaires. Notamment au moyen d'un historique et des statistiques sur ce modèle d'affaires, François Painchaud, associé, a discuté de la commercialisation de la technologie et ses implications stratégiques pour les entreprises.



Robic a remporté un franc succès lors de sa conférence sur la «guerre des brevets» le 8 février 2012. On retrouve sur la photo Michael Lasinski, 284 Partners, Isabelle Girard, associée chez ROBIC, Bob Sotiriadis, associé chez ROBIC et François Painchaud, associé chez ROBIC.

Enfin, Michael Lasinski, associé chez 284 Partners au Michigan, était le conférencier invité à l'heure du lunch. M. Lasinski est expert dans la détermination de la valeur commerciale et des redevances de la propriété intellectuelle. Il a agi lors de la transaction de vente des brevets de Nortel à Apple, Ericsson, Microsoft, Sony et EMC qui a cumulé 4,5 G\$. Il a terminé le programme de la journée avec une présentation sur son implication dans des transactions de propriété intellectuelle qui ont été fort médiatisées ces derniers temps.

Les participants ont souligné le caractère très instructif des conférences, et ont salué l'initiative de ROBIC d'avoir mis sur pied un tel événement. Devant le succès qu'a obtenu la conférence, ROBIC prévoit tenir d'autres formations en propriété intellectuelle et en droit des affaires s'y rattachant dans les prochains mois. Par ailleurs, cette conférence sur les brevets se tiendra une deuxième fois au printemps 2012 dans la ville de Québec.

Lucille R. Birkett, c.r., d'Alberta est lauréate de l'édition 2012 du Prix Douglas Miller de l'ABC

L'Association du Barreau canadien (ABC) a décerné le Prix Douglas Miller de 2012 à Lucille R. Birkett, c.r., de Sherwood Park (Alberta). Le Prix lui a été remis le 11 février, à l'occasion du dîner de la présidente lors de l'Assemblée de la mi-hiver du Conseil de l'ABC.

« Lucille est chaleureuse et fait preuve d'enthousiasme et d'esprit d'équipe dans le cadre de toutes les activités qu'elle entreprend », affirme la présidente de l'ABC, Trinda L. Ernst, c.r., de Kentville (Nouvelle-Écosse). « Son profond engagement envers notre association, qui se reflète dans les innombrables activités de l'ABC qu'elle dirige et auxquelles elle participe, fait d'elle un choix idéal comme lauréate du Prix de cette année. »

Native de l'Alberta, Lucille Birkett participait aux activités de l'ABC dès le début de ses études en droit à l'Université de l'Alberta, et sa réputation de bénévole dévouée au sein de notre Association s'est vite établie. Elle est membre votante du Conseil national de l'ABC depuis 1993, et elle a agi à titre de présidente de la Division de l'Alberta de l'ABC en 2000-2001, de la Section nationale du droit de la santé et du Comité sur l'égalité de sa division, entre autres. À l'heure actuelle, elle est présidente du Forum national des juristes exerçant en petits cabinets, seuls ou

en pratique générale de l'ABC, et elle siège aussi au Conseil d'administration de l'ABC.

En plus de son engagement soutenu au sein de l'ABC, Me Birkett est aussi membre de la Fondation du fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (bureau d'Edmonton) et de l'Association of Collaborative Family Professionals d'Edmonton. Ancienne juge de la paix, elle participe activement dans sa communauté, auprès de l'église et du centre de soins palliatifs. Me Birkett a été nommée conseillère de la reine en 2000 et elle exerce le droit de la famille collaboratif auprès de The Law House à Sherwood Park (Alberta). Pour une photo de Lucille, cliquez ici.

Le Prix a été créé à la mémoire de Douglas Miller, de Yellowknife, ancien président de la Division des Territoires du Nord-Ouest et membre très actif de l'ABC, qui est décédé en 1994. Ce prix cherche à reconnaître un membre en règle de l'ABC qui fait preuve d'un dévouement et d'un esprit d'équipe exceptionnels, et qui participe également à l'Assemblée de la mi-hiver.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

Langlois Kronström Desjardins se joint à Lexing, un réseau international d'avocats dédié au droit des technologies

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est très heureux d'annoncer qu'il joint les rangs de Lexing®, le premier réseau international d'avocats dédié au droit des technologies.

Lexing permettra aux entreprises et aux institutions de bénéficier de l'assistance d'avocats dont les compétences en droit des nouvelles technologies sont reconnues dans leur pays respectifs. Le réseau Lexing permettra à Langlois Kronström Desjardins d'offrir à ses clients ayant des besoins à l'étranger les mêmes services que ceux fournis au Canada.

Le réseau Lexing réunit pour l'instant treize cabinets d'avocats :

- France : Alain Bensoussan, avocats
- Allemagne : Buse Heberer Fromm Rechtsanwälte
- Belgique : elegis
- Canada : Langlois Kronström Desjardins s.e.n.c.r.l.
- Espagne : Alliant Abogados Asociados SLP
- États-Unis : IT Law Group
- Israël : Livnat, Mayer & Co.
- Italie : Studio Legale Zallone
- Maroc : Bassamat Et Associée
- Mexique : Langlet, Carpio y Asociados
- Norvège : Føyen Advokatfirma DA
- Royaume-Uni : Preiskel & co - Suisse : Fanti

Les avocats qui forment Lexing sont tous des leaders en droit des technologies. La majorité des cabinets membres ont des interlocuteurs francophones et anglophones.

Les actualités juridiques de leurs différents pays sont pub-

liées sur les pages Twitter, Facebook, LinkedIn et Google+ du réseau Lexing.

« Nous sommes très heureux d'avoir participé à la création et d'adhérer au réseau Lexing. Cette affiliation nous permettra de profiter de l'expertise d'avocats dont la pratique est vouée au droit des technologies dans leur juridiction respective. Lexing permettra, par ailleurs, aux clients des avocats membres de bénéficier d'une approche commune visant à identifier des solutions technico-juridique compatibles avec les règles de droit de tous les pays », a déclaré Jean-François De Rico, associé chez Langlois Kronström Desjardins.

L'équipe de droit des technologies de l'information de Langlois Kronström Desjardins regroupe des avocats qui offrent des services juridiques et conseils contractuels relatifs au commerce électronique, au développement et à l'implantation de systèmes et d'applications logicielles et à l'impartition de ceux-ci. Nos professionnels ont également acquis une expérience significative en litiges et contentieux relatifs aux infrastructures technologiques et réseautiques, et aux environnements informatiques.

L'équipe offre, par ailleurs, des services-conseils en matière de gouvernance des technologies de l'information et de conformité réglementaire, notamment en regard des exigences liées à l'hébergement, à la gestion et à la conservation des données électroniques, au maintien de la sécurité et de l'accessibilité des documents électroniques, à la protection des renseignements personnels, à l'encadrement de l'utilisation des technologies de l'information en milieu de travail; et aux règles d'octroi de contrats publics en matière de technologies de l'information.

Le Barreau du Québec livre un premier rapport posant un regard sur l'état de droit au Québec

Contribuant à la protection des valeurs de liberté et de démocratie à la base de la société québécoise, le Barreau du Québec livre son premier Bilan de l'état de droit au Québec. Ce rapport résume ses principales interventions publiques en matière législative depuis un an, pose un regard sur l'état de droit au Québec et tente d'évaluer si certains de nos droits s'effritent. Dans la dernière année, le Barreau du Québec est intervenu publiquement à 50 reprises en matière de législation et d'administration de la justice et il s'est présenté devant six commissions parlementaires à Québec, deux commissions parlementaires devant le Sénat canadien et une autre devant la Chambre des communes à Ottawa.

« Le Barreau du Québec intervient régulièrement auprès du gouvernement, tout en reconnaissant la souveraineté du parlement élu, pour protéger les droits des citoyens et les principes juridiques sur lesquels repose notre société », a déclaré le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E. « Il s'agit là, a-t-il rappelé, d'un volet du mandat du Barreau du Québec qui nous investit d'un véritable rôle social, dans la mesure où nous veillons au respect d'un des principes fondateurs de notre société : la primauté du droit. »

Cette particularité du Barreau du Québec, au sein du système professionnel québécois, réside dans le leadership qu'il exerce pour promouvoir et protéger l'état de droit. « Le Barreau exerce ce rôle, a pour sa part expliqué Me Claude Provencher, directeur général, en promouvant l'égalité de tous devant la loi, en protégeant l'équilibre souvent précaire entre les droits du citoyens et les pouvoirs de l'État, en soutenant une structure judiciaire accessible, des tribunaux indépendants et en défendant un système de justice fondé sur des règles de droit prévisibles et intelligibles. »

Le Barreau du Québec réclame notamment des changements aux lois et règlements qu'il considère incompatibles ou difficilement conciliables avec le principe de la primauté du droit, et veille à sensibiliser l'État aux principes démocratiques qui doivent le guider dans l'exercice de ses pouvoirs. « On considère qu'un haut niveau de respect de la primauté du droit dans une société est une indication de saine démocratie, a résumé Me Provencher. Nos critères pour mesurer

l'adhésion du Québec à la primauté du droit sont liés à notre vision sociétale de la primauté du droit comme idéal à préserver et à promouvoir. »

Notre état de droit : un idéal et des critères d'analyse

La primauté du droit est au premier chef un concept juridique, mais elle revêt aussi une dimension politique dès lors qu'elle s'applique aux rapports entre l'État, les individus, la société civile, les valeurs culturelles et le marché. Puisqu'il touche à tous les aspects de la vie en société, le droit dans son ensemble est appelé à constamment évoluer pour répondre aux besoins fondamentaux de celle-ci.

La primauté du droit permet de combattre la discrimination et l'arbitraire; elle est liée au droit à la dignité de la personne. Par exemple, l'accès à un revenu décent est susceptible de favoriser la réduction du travail au noir et des situations d'exploitation qui faussent non seulement les relations économiques formelles mais aussi leur encadrement juridique en rendant celui-ci inefficace, minant par conséquent le principe de primauté du droit. En regard du public, cela signifie un meilleur développement et une meilleure coordination de l'ensemble des processus au sein de l'administration publique et une garantie de la bonne application des lois et règlements.

Dans le cadre du rapport qu'il présente aujourd'hui, le Barreau soutient cette vision sociale élargie et dynamique de la primauté du droit comme idéal démocratique à poursuivre.

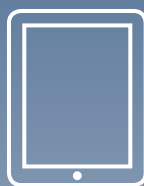
Pour évaluer le niveau d'adhésion de la société québécoise au principe de primauté du droit, le Barreau a utilisé quatre critères d'analyse reconnus au niveau international :

- Le gouvernement et ses mandataires sont assujettis à la loi. Il y a un traitement égal de tous devant la loi. Les tribunaux et les décideurs sont impartiaux et indépendants;
- La protection des droits et des libertés est assurée;
- Le droit est stable et prévisible (les lois doivent être claires et publiques);
- Le système de justice est accessible et permet une représentation efficace des personnes à moindres coûts.

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook et iPad



Le magazine Le Monde Juridique est disponible via iPad à l'adresse :
www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
et Facebook : Magazine Le Monde Juridique.

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement nécessaire
d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.
Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez par la suite
sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise -comme
dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant la substance des
informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre site selon
entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse mentionnée ci-haut ou
au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **18 956 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **51 762 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN
Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 17 février 2012. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.